



MUNICIPALITE DE SALVAN

## **VOTATIONS FEDERALES DU 18 JUIN 2023**

L'Assemblée Primaire est convoquée pour le dimanche 18 juin 2023, à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet :

.- de l'arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises) ;

.- de la loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) ;

.- de la modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19).

## **HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX**

Les citoyennes et citoyens habiles à voter de la Commune de Salvan sont informés qu'ils peuvent exercer leur droit pour les prochaines votations fédérales :

**le samedi 17 juin 2023**

**de 17 h. 00 à 18 h. 00**

**le dimanche 18 juin 2023**

**de 10 h. 00 à 11 h. 00**

Salvan, le 19 mai 2023

L'ADMINISTRATION COMMUNALE